



Commune de Vourey

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE
38210 VOUREY

TEL. 04 76 07 05 19

www.commune-vourey.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUREY

VU le code de la route

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983

VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de l'entreprise FAR, représentée par Serge MORAND.

ARRETE 2024 – 022

Article 1 : pour permettre le marquage des 3 plateaux sur la RD1092, sur la commune de Vourey, il y a lieu, d'appliquer les mesures suivantes :

- Les panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise ;
- Circulation alternée par feux tricolores ;
- Interdiction de stationner et dépasser ;
- Vitesse limitée à 30km/h.

Article 2 : Ces travaux auront lieu :

A partir du Mardi 19 mars 2024, pour une durée de 4 jours calendaires.

Article 4 : Il conviendra de reconstituer l'emplacement et ses abords propres et à l'identique avec les mêmes caractéristiques techniques.

Article 5 : Il conviendra d'avertir la commune du jour exact de l'intervention dans les plus brefs délais.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à l'entreprise, au département, à la CAPV, à la gendarmerie, et affiché en Mairie.

Fait à Vourey, le 15 mars 2024
Fabienne BLACHOT-MINASSIAN, le maire